

# DÉSHERBAGE MÉCANIQUE



## AIDE FINANCIÈRE PAR HECTARE ET PAR PASSAGE



À HAUTEUR DE  
**30€\***

\*conditions d'attribution au verso

**Le désherbage mécanique dans les Aires d'Alimentation des Captages d'eau (AAC) préserve la qualité de la ressource en eau destinée à produire de l'eau potable.**

Cette aide est financée par le Syndicat d'Eau de l'Anjou, service public en charge de la production et de la distribution d'eau potable sur les communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallée du Haut-Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

### DES AIDES POUR QUI ?

- Les exploitants agricoles
- La CUMA

### DES AIDES POUR QUELLES SURFACES ?

Toute parcelle en culture située dans les Aires d'Alimentation des Captages à :

- Vritz - Candé - Angrie
- Le Louroux-Beconnais

## CONTACT

LIVIA DEFAYE  
Chargée de ressource en eau

☎ 02 41 34 40 00

@ ldefaye@syndicat-eau-anjou.fr



# CONDITIONS

# DÉSHERBAGE DE LA CULTURE

SI RATTRAPAGE  
CHIMIQUE

SI 100%  
MÉCANIQUE

30 €

30 €

PAR HECTARE/PASSAGE  
LIMITÉ À DEUX PASSAGES

PAR HECTARE/PASSAGE  
SANS LIMITE DE NOMBRE

## EN PRATIQUE

### PIÈCES À FOURNIR

1

Une déclaration sur l'honneur à l'attention du Syndicat d'Eau de l'Anjou précisant :  
> L'outil utilisé,  
> La culture désherbée et la surface concernée,  
> Le nombre de passages (mécanique / chimique).

2

L'identification de la parcelle concernée (carte).

3

Si 100% mécanique :  
> Une déclaration sur l'honneur à l'attention du Syndicat d'Eau de l'Anjou précisant l'absence de désherbage chimique.



### DÉLAI DES DEMANDES

Pour bénéficier de l'aide en 2024, merci de remettre l'ensemble des pièces justificatives à l'attention de Livia Defaye du Syndicat d'Eau de l'Anjou au plus tard le 31 octobre 2024.

**SYNDICAT D'EAU  
DE L'ANJOU**



12 rue Joseph Fourier - CS 10025  
49071 Beaucouzé cedex



02 41 34 40 00



contact@syndicat-eau-anjou.fr

[WWW.SYNDICAT-EAU-ANJOU.FR](http://WWW.SYNDICAT-EAU-ANJOU.FR)

**SYNDICAT  
d'EAU de l'ANJOU**  
PRÉSERVONS  
NOS RESSOURCES